



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

TG 53



Rejoignez
SUD

Le 10 juillet 2009

Quel impact aurait le fait de faire grève toute la journée le 11 et 18 juillet 2009

LA DIRECTION ET SES PARTENAIRES SOCIAUX FAVORIS ont engagé une véritable campagne de mensonges pour essayer de faire changer d'avis les salariés qui seraient en grève toute la journée le 11 juillet et le 18 juillet, si pour la **désinformation** pratiquée par la Direction et ses relais nous ne sommes pas étonnés, le fait qu'une (son) organisation syndicale relaye ses propos est grave, **comment peuvent ils défendre les salariés s'ils ne respectent pas même eux-mêmes les lois et le code du travail.**

SELON les dires de la Direction et de ce syndicat, ceux qui ne viendraient pas du tout les 11 et 18 juillet se verraient sanctionnés par un retrait sur paie de la valeur d'une journée, et celle-ci serait remise en CTC..

UN PEU DE SERIEUX MESSIEURS l'article L 3251-1 du code du travail est assez clair

L3251-1 : l'employeur ne peut opérer une retenue de salaire pour compenser des sommes qui lui seraient dues par un salarié pour des fournitures diverses, quelqu'en soit la nature (principe : concerne seulement les dettes contractées par les salariés envers leur employeur)

EXEMPLE CONCRET Un salarié a 20 jours de travail sur le mois, la direction lui impose 2 samedis, ce qui fait très normalement 22 jours de travail.

LE SALARIE VIENT FAIRE LES SAMEDIS il sera alors payé 22 jours ou aura **20 jours de payés et 2 jours de congés individuels ou collectifs.**

LE SALARIE SE MET EN GREVE il a travaillé 20 jours il sera **DONC** payé 20 jours c'est la loi, les 2 jours étant des jours supplémentaires et n'ayant pas été effectués ils ne seront bien sur ni payés, ni placés en CTI ou CTC.

LE CALCUL DE LA DIRECTION EST TOUT AUTRE pour eux le salarié qui fera ses 20 jours de travail, et qui refusera en faisant grève de faire les samedis aura un retrait sur paie.

Soit 20 jours – 2 samedis non effectués, le salarié serait payé 18 joursalors qu'il aura réellement travaillé 20 jours, mais la direction lui mettra 2 jours en CTC.

SUD a profité de la venue de son avocat (pour la remise à zéro des compteurs) pour lui évoquer ce que la direction comptait faire...réponse cela serait complètement illégal car le salarié doit être rémunéré pour les heures réellement effectuées, en plus clair s'il a travaillé 20 jours il doit être payé 20 jours, il est interdit à la Direction de piquer du salaire au travailleur pour générer du CTC.

LA PRATIQUE DE LA DIRECTION a 2 conséquences : **la première** : en voulant retirer du salaire au salarié sur ses heures réellement effectuées, elle remet en cause le droit de grève en disant tu es en grève et bien je te piques la valeur de la journée supplémentaire. **La seconde** : ne pas payer un salarié pour les heures qu'il aura réellement effectuées aura pour conséquence que SUD assignera une fois de plus la Direction au TGI ou en Pénal (sauf que des dommages et intérêts seront octroyés aux salariés lésés.)

LES SALARIES ne doivent aucun jour à la Direction car la remise à zéro des compteurs devait être effectuée (et elle le sera) au 31 décembre 2008, au-delà de cela la Direction si elle avait avancé les 2 samedis il fut un temps, ceux-ci n'avaient pas la même valeur que des samedis d'aujourd'hui.

UNE QUESTION SE POSE nos dirigeants et leurs partenaires dévoués seraient ils entrain de réécrire un code du travail spécifique à Renault Douai pour pouvoir se donner les possibilités de déjouer les lois à volonté.

TOUJOURS EST IL que le tract bleu diffusé ce jour et intitulé "A PROPOS DES SAMEDIS 11 ET 18 JUILLET 2009" a eu pour effet que les salariés (ées) nous demande si ce n'est pas la Direction qui l'a écrit. (Façon Olive)

AURAIENT ILS OUBLIES leur devoir envers leurs syndiqués qui seront en grève les 11 et 18 juillet 2009, et qui ne seront même pas appuyés par leur "syndicat" si on peut encore leur donner cette appellation car là ils ont touché le fond. **NOUS ESPERONS QUAND MEME** que pour une fois les briseurs de grève prendront leur poste de travail toute la journée (houlala ca va être dur) , et qu'ils ne remplaceront pas les grévistes car là se serait une grosse Farce Ouvrière. **(pour les délégués qui ne se sentent plus être des véritables défenseurs des salariés....notre porte est ouverte.)**

SELON LEURS ECRITS : "Oseraient ils dire aux milliers de chtis, jeunes, moins jeunes et parfois anciens qui ont perdu leur boulot ou qui n'ont jamais pu en avoir **qu'à Renault Douai, ils appellent à la grève parce qu'il y a du boulot !!!** " **IL EST VRAI** que ce Syndicat a pris pour habitude d'appeler à la grève**exclusivement quand il n'y a pas de boulot**, rendant ainsi service à notre direction. **Pour ce syndicat la grève n'est pas la bienvenue lorsqu'il y a du boulot**, même s'il essaie de faire croire que c'est lui qui est à l'origine des grèves comme au MB ou en sellerie, Monsieur le Secrétaire, nous espérons que votre participation active à la propagande de la Direction vous apportera comme d'habitude une jolie promotion à votre date anniversaire.

REMISE A ZERO DES COMPTEURS CTC une assignation a été faite ce mercredi 8 juillet 2009 par voie de huissier de justice , l'audience aura lieu au TGI le 13 juillet à 14h00.

SUD l'autre alternative